


REPUBLIQUE FRANCAISE

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION
HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION
PLACE DU THÉÂTRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 
ID : 085-248500589-20240711-2024_A_070-AR

ARRÊTÉ N°2024-A-070

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024
POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ



LE PRESIDENT

VU les articles L. 321-1-1 et R. 321-10-1 du Code de la construction et l'habitation ;

VU la convention de délégation de compétence signée le 19 juin 2018 entre la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » et l'Etat, conclue en application de l'article L. 301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation et ses avenants ;

VU la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé, signée le 29 mars 2018 entre la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et ses avenants ;

VU l'avis favorable de la Commission locale d'amélioration de l'habitat en date du 28 mai 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le programme d'actions pour l'amélioration de l'habitat privé, annexé à la présente décision, est approuvé. Il couvre le territoire de la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération ».

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11/07/2024

Le Président
Par délégation de l'Anah,
Luc BOUARD